

Lettre d'infos : Juillet 2026

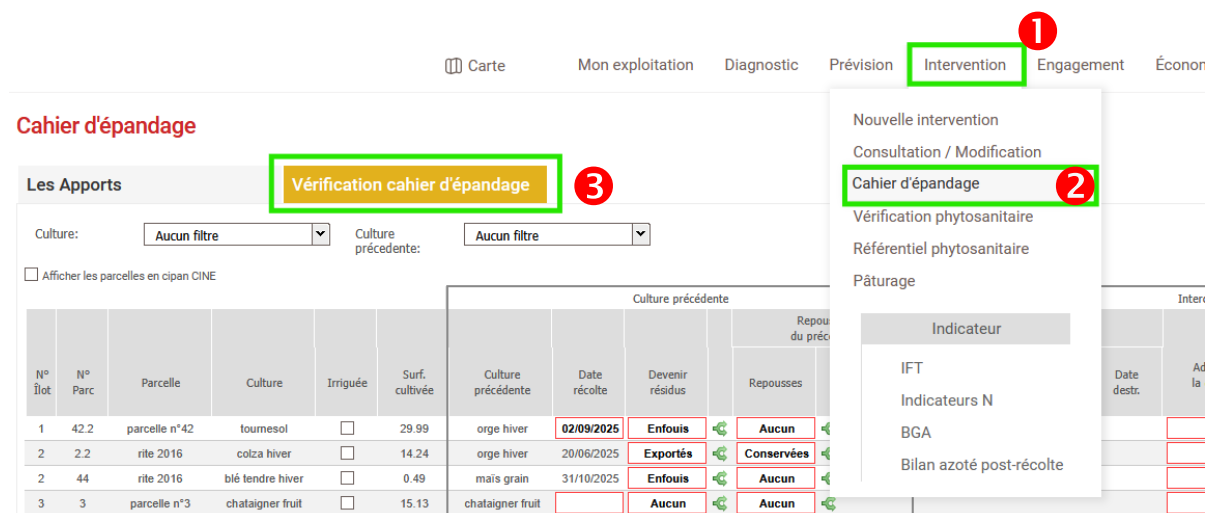
La gestion des intercultures dans Mes P@rcelles

Cette lettre vous explique comment, sur Mes P@rcelles, réaliser vos enregistrements liés à la gestion des inter-cultures en lien avec les différentes réglementations (Directive Nitrates, PAC, ou autres questions de traçabilité). Il existe des adaptations et des règles spéciales en ce qui concerne ces différentes obligations en fonction des départements : **n'hésitez pas à contacter votre conseiller.**

 **Pour rappel, la dernière intervention d'une campagne culturale est la récolte de la culture déclarée à la PAC. Toutes les interventions suivantes, et notamment celles concernant la gestion de l'interculture, doivent être saisies sur la campagne n+1.**

1. La récolte du précédent

Pour enregistrer et vérifier la gestion de l'interculture, cliquez sur l'onglet « intervention » **1** puis sur « cahier d'épandage » **2** et sur l'onglet « Vérification d'épandage » **3**.



The screenshot shows the Mes P@rcelles interface with the 'Intervention' tab selected (marked with a red circle 1). A dropdown menu is open, showing options like 'Nouvelle intervention', 'Consultation / Modification', 'Cahier d'épandage' (marked with a red circle 2), 'Vérification phytosanitaire', 'Référentiel phytosanitaire', and 'Pâturage'. Below the dropdown, the 'Vérification cahier d'épandage' button is highlighted with a green box and a red circle 3. The main table displays agricultural data for various parcels, including culture type, date of harvest, and residue management status.

N°	N° Parc	Parcelle	Culture	Irriguée	Surf. cultivée	Culture précédente	Date récolte	Devenir résidus	Repousses
1	42.2	parcelle n°42	toumesol	☐	29.99	orge hiver	02/09/2025	Enfouis	Aucun
2	2.2	rite 2016	colza hiver	☐	14.24	orge hiver	20/06/2025	Exportés	Conservées
2	44	rite 2016	blé tendre hiver	☐	0.49	maïs grain	31/10/2025	Enfouis	Aucun
3	3	parcelle n°3	chataigner fruit	☐	15.13	chataigner fruit		Aucun	Aucun

Le tableau ci-dessous reprend les interventions de récoltes saisies

☐ Afficher les parcelles en cipan CINE

N° Îlot	N° Parc	Parcelle	Culture	Irriguée	Surf. cultivée	Culture précédente		
						Culture précédente	Date récolte	Devenir résidus
1	42.2	parcelle n°42	tournesol	☐	29.99	orge hiver 2	02/09/2025	Enfouis
2	2.2	rite 2016	colza hiver	☐	14.24	orge hiver 1	20/08/2025	Exportés 3
2	44	rite 2016	blé tendre hiver	☐	0.49	maïs grain	31/10/2025	Enfouis
3	3	parcelle n°3	chataigner fruit	☐	15.13	chataigner fruit		Aucun
4	4.2	parcelle n°4	tournesol	☐	0.47	blé tendre hiver		Aucun 4
4	64	parcelle n°4	blé tendre hiver	☐	0.07	maïs grain	31/10/2025	Enfouis

1 Si la date de récolte apparaît en grisée et ne se trouve pas dans une case rouge, cela signifie que l'information provient de l'intervention de récolte de la culture précédente enregistrée sur le millésime n-1. La donnée n'est donc pas modifiable dans ce tableau. Vous devez retourner sur la campagne n-1 et modifier l'intervention de récolte déjà saisie sur la parcelle.

2 En cliquant dans une case rouge, vous pouvez saisir directement dans ce tableau la date de récolte de la culture précédente. Si vous enregistrez plus tard l'intervention de récolte de la culture précédente sur la campagne n-1, cette donnée sera alors écrasée et remplacée par la date saisie dans l'intervention. Elle ne sera alors plus modifiable dans ce tableau.

3 L'information sur le devenir des résidus de la culture précédente provient également de la saisie de l'intervention de récolte de la culture principale sur le millésime n-1. Cette donnée est toujours modifiable dans le tableau.

4 Lorsque la case contient « Aucun », vous pouvez cliquer sur la case pour accéder au menu déroulant et saisir le devenir des résidus de la culture précédente.



2. La gestion des repousses du précédent

Nous détaillerons plus particulièrement le cas des repousses du colza, mais la procédure est la même si vous conservez des repousses de céréales en inter-culture longue.

Dans le menu **Intervention > Cahier d'épandage > Vérification cahier d'épandage** renseignez que vos repousses de la culture précédente ont été conservées.

Vous pouvez, pour cela utiliser le filtre « Culture précédente » et sélectionner par exemple la culture de colza.

Culture: Culture précédente:

Puis enregistrez que les repousses sont conservées. En cliquant sur la case vous ouvrez le menu déroulant.

N° îlot	N° Parc	Parcelle	Culture	Irriguée	Surf. cultivée	Culture précédente					Repousses du précédent	
						Culture précédente	Date récolte	Devenir résidus			Repousses	Date destr.
1	1.2	CHAMP SOIRON	blé tendre print...	☐	2.57	colza hiver		Enfouis			Aucun	
3	54.2	CHATILLON	blé tendre hiver	☐	8.03	colza hiver		Enfouis			Aucun	
											Conservées	
											Détruites	

A l'aide des flèches vertes , vous pouvez étendre cette information à tous vos précédents colzas.

Si vous avez renseigné cette information (gestion des repousses du précédent) au moment de la saisie de l'intervention de récolte de la culture précédente (sur le millésime n-1), alors celle-ci se reporte automatiquement dans ce tableau.



La date de destruction ne peut pas être saisie dans le tableau.

L'enregistrement de la date de destruction des repousses et de gestion des résidus des récoltes 2026 se font sur la campagne 2027, par une saisie d'intervention classique. Les interventions disponibles sont dans le menu **Mon exploitation > Personnalisation > Intervention** :

Intervention:

Stade d'intervention:

Facteur déclenchant:

Note personnelle:

Broyage des résidus

Destruction chimique des repousses du précédent

Destruction non chimique des repousses du précédent

Mulching avec enfouissement

Si l'intervention n'apparaît pas sur votre dossier vous pouvez l'ajouter avec

Pour les précédents maïs grain ou sorgho grain, la gestion des résidus de cultures peut être saisie avec les interventions « Mulching avec enfouissement ».

3. Les cultures intermédiaires CIPAN (CINE) et dérobées (CIE) dans l'assolement

Ces couverts sont désormais gérés de la même façon dans MesParcelles.

Ils doivent être renseignés comme une culture à part entière dans la fiche parcellaire via le menu **Mon exploitation > Parcellaire > Parcelle**. Cliquez sur le crayon de la parcelle sur laquelle est implantée une CIE ou une CINE (les saisies groupées sont possibles).

/!\ L'enregistrement doit se faire sur la campagne 2027,

N° îlot	N° parcelle	Rang	Nom parcelle	Con		Culture	CINE (cipan) précédant la culture	Culture précédente	V... o...	Surface mesurée	Surface cultivée	Culture ... suivante...	
1	42		parcelle ...	FOI	☆	(Non renseigné)		orge hiver		29.99	29.99		

Cliquez sur le crayon dans le premier cadre sous « campagne 2026-2027 » puis sur « Ajouter une culture » :

Modification de la parcelle

SELECTIONNER D'AUTRES PARCELLES

N° parcelle : 42 | Surface : 29.99 ha

Nom de la parcelle : La croix

FOUQUEBRUNE, lot N°1



Campagnes culturales

Précédente 2025-2026 : orge hiver

Campagne 2026-2027

1 **couvert - association espèces** (PAC, Carte) [1]

Ajouter une culture

Suivante 2027-2028 : Non renseignée

☐ Cultures à conserver pour la campagne suivante

☐ Cultures prairies et cultures pérennes

☐ Activer la recopie de l'objectif de rendement, du calcul de dose N et des apports provisionnels d'engrais au passage de campagne

couvert - association espèces

Surface cultivée : 29.99 ha

Déclarée PAC : ☒ | Visualisée sur la carte : ☒

Parcelle en couvert d'interculture ? ☐

Caractéristique couvert d'interculture : Non renseigné [VOIR LES CARACTÉRISTIQUES]

☐ Modifier le précédent de fertilisation

Caractéristiques | Déclaration PAC

* : information nécessaire pour exporter la parcelle vers TêHAPAC

N° télépac de la parcelle : 1

Code PAC : JSM [VOIR LES CARACTÉRISTIQUES]

☐ Agriculture biologique

Destination ICHN : Non renseigné

☐ Pour les mesures SHR cochez si la parcelle est une surface cible

Tout réinitialiser | Enregistrer | Annuler

Dans le menu déroulant, renseignez le couvert en place :

Campagnes culturales

Précédente 2025-2026 : orge hiver

Campagne 2026-2027

1 **Non renseignée** (PAC, Carte)

Ajouter une culture

Non renseignée

Surface cultivée : 29.99 ha

Parcelle en couvert d'interculture ? ☐

Caractéristique couvert d'interculture : Non renseigné

Choisir une culture couvert|

CULTURES RÉCENTES

- couvert - association espèces

TOUTES LES CULTURES

- couvert - assoc espèces légumineuses +50%
- couvert - assoc espèces sans légumineuses

- Si le couvert est représenté par une seule espèce, indiquez la culture (Ray-grass, moutarde, radis, ...).
- Dans le cadre d'un mélange de plusieurs espèces, sélectionnez une culture « meteil ... » ou « couvert – assoc espèces ... ».

Dans le bloc de droite de l'écran, déplacez le curseur sur la droite [2] pour indiquer qu'il s'agit d'une parcelle en couvert d'interculture et renseignez les caractéristiques de l'interculture dans le menu déroulant juste en dessous :

- Interculture courte : période, dans la rotation culturale, comprise entre la récolte d'une culture principale et le semis, dans la même année, de la culture principale suivante
- Interculture longue : période, dans la rotation culturale, comprise entre la récolte d'une culture principale et le semis, l'année suivante, de la culture principale suivante

Campagnes culturelles

Précédente 2025-2026

orge hiver

Campagne 2026-2027

1 couvert - association espèces

2 tournesol

Ajouter une culture

Suivante 2027-2028

Non renseignée

Cultures à conserver pour la campagne suivante

Cultures prairies et cultures pérennes

Activer la recopie de l'objectif de rendement, du calcul de dose N et des apports prévisionnels d'engrais au passage de campagne

couvert - association espèces

Surface cultivée 29.99 ha

3

★ Déclarée PAC

📍 Visualisée sur la carte

Parcelle en couvert d'interculture ?

Caractéristique couvert d'interculture

Couvert d'interculture Non Exporté - Interculture Longue

VOIR LES CARACTÉRISTIQUES

☐ Modifier le précédent de fertilisation

📄 Caractéristiques

★ Déclaration PAC

Caractéristiques Certifications

Détails-Culture

Cartes de précision

Irrigation - écart+débit ou nb arroseurs+débit

Parcelle DEPHY

Transfert de données

Lorsque vous ferez l'assolement 2027 il faudra penser à vérifier que le curseur Déclarée PAC **3** est désactivé pour le couvert (curseur en gris). Le curseur devra être activé (en rouge) pour la culture principale récoltée en 2027. Il sera également important de s'assurer que le couvert apparaît bien en rang 1 comme dans l'exemple ci-dessous dans l'assolement de la fiche parcelle (sinon faire un clic gauche appuyé et faire glisser le couvert en 1^{ère} position).

Campagnes culturelles

Précédente 2025-2026

orge hiver

Campagne 2026-2027

1 couvert - association espèces

2 tournesol

Ajouter une culture

Suivante 2027-2028

Non renseignée

Cultures à conserver pour la campagne suivante

Cultures prairies et cultures pérennes

Activer la recopie de l'objectif de rendement, du calcul de dose N et des apports prévisionnels d'engrais au passage de campagne

tourneol

Surface cultivée 29.99 ha

3

★ Déclarée PAC

📍 Visualisée sur la carte

Parcelle en couvert d'interculture ?

Caractéristique couvert d'interculture

Non renseigné

VOIR LES CARACTÉRISTIQUES

☐ Modifier le précédent de fertilisation

📄 Caractéristiques

★ Déclaration PAC

Après avoir validé, vous retrouvez le rang de chaque culture dans la liste des parcelles :

- pictogramme D (dérobée) pour un CIE et pictogramme C (CIPAN) pour un CINE
- et la culture principale qui sera déclarée à la PAC avec la petite étoile :

N° lot	N° parcelle	Rang	Nom parcelle	Con		Culture	CINE (cipan) précédant la culture	Culture précédente	Variété ou cé...	Surface mesurée	Surface cultivée	Cult s...	
1	42	1	parcelle n°42	FOI	C	couvert - associatio...		orge hiver		29.99	29.99		
1	42	2	parcelle n°42	FOI	★	tourneol	couvert - association espèces	orge hiver		29.99	29.99		

4. La saisie des interventions spécifiques CINE / CIE

La Directive Nitrates prévoit un enregistrement des dates de semis et de destruction des couverts.

4.1 Le semis

Allez dans **Intervention > Nouvelle intervention**.

Une intervention = un passage

Culture: ray-grass hybride p.t. de 5 ans ou moins - cipan CINE × couvert - association espèces - cipan CINE ×

Intervention: CIPAN - Destruction chimique

Date début: CIPAN - Destruction non chimique

CIPAN - Semis



Les semis de CIPAN s'enregistrent maintenant sur la culture de CIPAN et plus sur la culture de printemps comme c'était le cas auparavant.



Il faut impérativement utiliser l'intervention CIPAN-semis pour déclencher le poste "Effet CIPAN" dans le calcul dose N pour la culture de printemps. Cette intervention conditionne aussi l'affichage des informations dans les éditions réglementaires sur la fertilisation.



Pour un semis de CIE (Dérobée, CIVE ...) utilisez une intervention de semis classique pour ne pas déclencher l'effet CIPAN sur le PPF.

Une fois la sélection des parcelles réalisée, sélectionnez votre culture de CIPAN (par exemple mélange culture intercalaire ou moutarde), puis votre variété. Indiquez la dose ou la quantité totale, puis cliquez sur « Valider » puis « Enregistrer ».

Produit

Culture: MELANGE CULTURE INTERCALAIRE

Nom: cipan : vesce- phacelie- avoine(F)

Quantité par hectare: 25 Kg/ha

Quantité totale: 1028.75 Kg

Type: Ferme

Semence: Variété non précisée - semence

Libellé personnalisé: RADIS CIPAN

Unité d'achat: Kg

Quantité disponible:

Poids de mille grains:

Unité de semis: Kg/ha

Traitement de semence: ☐ Oui ☒ Non

Si la variété est manquante, vous pouvez l'ajouter en utilisant Dans la case « Semences », tapez les 3 premiers caractères de votre variété.

Sinon tapez **VAR** puis sélectionnez « Variété non précisée - semence ». Dans la case « Libellé personnalisé », notez le nom du produit acheté ou votre nom du mélange.

En cas de mélange de différentes variétés, vous pouvez aussi cliquer sur « Ajouter un produit » pour saisir la seconde variété du mélange (comme pour un mélange de produits phytosanitaires).

4.2 La destruction chimique

Allez dans **Intervention > Nouvelle intervention**.

Sélectionnez la culture avec la précision « cipan CINE » et choisissez l'intervention « CIPAN – Destruction chimique ». Renseignez le reste de l'intervention comme un traitement phytosanitaire classique.



La destruction chimique n'est autorisée que sur les ilots en techniques culturales simplifiées.

Utilisez sur ces parcelles l'intervention « Semis TCS » pour enregistrer les semis de la culture principale.



Pour les parcelles conduites en TCS (pas de labour 3 années consécutives), pensez à cocher la case correspondante dans la fiche parcellaire, onglet « Détail culture ». L'information s'affichera dans l'édition du cahier d'épandage.

détail culture

dérobée précédente:

☐

Date de récolte mini:

06/04/2025

DAR:

3

Parcelle drainée:

☐

Techniques culturales simplifiées (pas de labour 3 années consécutives):

☒

Semis direct sous couvert:

☐

4.2 La destruction mécanique

Allez dans **Intervention > Nouvelle intervention**.

Sélectionnez la culture avec la précision « cipan CINE » et choisissez l'intervention « CIPAN – Destruction non chimique ».

5. La vérification des interventions spécifiques CINE / CIE

Allez dans **Intervention > Cahier d'épandage** puis sur l'onglet **Vérification cahier épandage**.

Vous pouvez utiliser le filtre « Culture » et la case « Afficher les parcelles en CINE ».

Cahier d'épandage

Les Apports							Vérification cahier d'épandage						
Culture: tournesol							Culture précédente: Aucun filtre						
☐ Afficher les parcelles en cipan CINE													
N° îlot	N° Parc	Parcelle	Culture	Irriguée	Surf. cultivée	Culture précédente					CINE - cipan préc. la culture		
						Culture précédente	Date récolte	Devenir résidus	Repousses du précédent	Date destr.	Espèce	Date semis	Date destr.
2	6.2	parcelle n°6	tournesol	☐	5.83	orge hiver		Aucun	Aucun		interculture - as...	27/07/2025	25/10/2025
36	42.2	sur les près	tournesol	☐	6.3	prairie permane...		Exportés	Aucun		interculture - as...	27/07/2025	21/10/2025

Vous pouvez ainsi rapidement vérifier que vous êtes à jour de vos saisies (semis et destruction de CINE) et que les dates et durées correspondent aux obligations réglementaires.

Ces informations apparaîtront également sur l'édition du cahier d'épandage (réglementaire).